



PROJET DE RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL ET LEGISLATIF DU CADRE DE PREVENTION DE LA TORTURE AU TOGO

APPEL A CANDIDATURES POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR L'ELABORATION D'UN DOCUMENT DE PLAIDOYER SUR L'AMELIORATION DU CADRE LEGISLATIF DE LA PREVENTION DE LA TORTURE AU TOGO

Pays : Togo

Institution : Commission nationale des droits de l'homme (CNDH)

Intitulé de l'appel : Sélection d'un consultant pour l'élaboration d'un document de plaidoyer sur l'amélioration du cadre législatif de prévention de la torture au Togo

Financement : Fonds spécial du protocole facultatif à la convention contre la torture (Fonds OPCAT)

- 1- Dans le cadre de la mise en œuvre de son projet intitulé « PROJET DE RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL ET LEGISLATIF DU CADRE DE PREVENTION DE LA TORTURE AU TOGO » financé par le fonds OPCAT au titre de l'année 2021, la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH), lance un appel à candidatures pour le recrutement d'un consultant pour élaborer un document de plaidoyer sur l'amélioration du cadre législatif de prévention de la torture au Togo ;
- 2- Les consultants intéressés par le présent appel à candidatures doivent fournir des informations indiquant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour effectuer le service en présentant à cet effet (a) une lettre de motivation ; (b) un CV détaillé à jour ; (c) des références et (d) informations (diplômes, attestation de travail, attestation de services faits, etc.) ;

- 3- **Qualification et compétences du consultant** : le consultant devra avoir les qualifications, expériences et compétences suivantes :
- Être titulaire au minimum d'une maîtrise en droit ;
 - Disposer d'une expérience pertinente dans le secteur des droits de l'homme et avoir une connaissance des meilleures pratiques internationales en matière de prévention de la torture ;
 - Avoir un minimum de dix (10) ans d'expérience professionnelle dans le domaine des droits de l'homme en général et de la prévention de la torture en particulier ;
 - Avoir une connaissance avérée des instruments de protection des droits de l'homme ;
 - Avoir au cours des dix (10) dernières années, rédigé un document de plaidoyer ;
 - Maîtriser la langue française.
- 4- **Type de contrat** : contrat individuel
- 5- **Durée de la mission** : 01 mois
- 6- **Lieu de la mission** : Lomé
- 7- **Date de début de la mission** : septembre 2022
- 8- Les termes de références (TDR) sont joints en annexe au présent appel à candidature ;
- 9- Les consultant (e)s intéressé(e)s sont invité(e)s à soumettre leurs offres (techniques et financières) sous pli fermé adressées au président de la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) et déposées à son secrétariat particulier avec la mention « offre pour la sélection d'un consultant pour l'élaboration d'un document de plaidoyer », **au plus tard le 15 septembre 2022 à 17 heures GMT** au siège de la CNDH sis à Agoè, carrefour 2 lions, derrière les bassins de rétention d'eaux pluviales.

ANNEXE



PROJET DE RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL ET LEGISLATIF DU CADRE DE PREVENTION DE LA TORTURE AU TOGO

=====

AXE 2 : LE RENFORCEMENT DU CADRE REGLEMENTAIRE ET LEGISLATIF DE LA PREVENTION DE LA TORTURE AU TOGO

TERMES DE REFERENCE POUR L'ELABORATION D'UN DOCUMENT DE PLAIDOYER

❖ Contexte de l'étude

Le Togo de par ses adhésions à la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants le 18 novembre 1987 et au protocole facultatif à la convention contre la torture (OPCAT), le 20 juillet 2010, a prohibé l'usage de la pratique tortionnaire sur son territoire.

La volonté de respecter cette obligation s'est entre autres, traduite par l'adoption de la loi organique n°2021-015 du 03 août 2021 modifiant la loi organique n° 2018-006 du 20 juin 2018 relative à la composition, à l'organisation et au fonctionnement de la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) qui met en place le Mécanisme national de prévention de la torture (MNPT) et l'arrime à la CNDH.

Suite à la visite au Togo en 2014 du Sous-Comité pour la prévention de la torture des Nations Unies (SPT) et au troisième passage du Togo devant le

Comité contre la torture (CAT) le 29 juillet 2019, il a été entre autres, recommandé au Togo, d'améliorer la situation des personnes privées de liberté et de renforcer le cadre législatif de leur protection contre la torture.

La CNDH/MNP, conformément à ses missions, et afin surtout de garantir le respect des droits des personnes privées de liberté, a, à cet effet, soumis et obtenu le financement du projet intitulé : « **projet de renforcement institutionnel et législatif du cadre de prévention de la torture au Togo** » à travers le fonds OPCAT au titre de l'année 2021 »

La présente activité relative à l'élaboration d'un document de plaidoyer s'inscrit dans l'axe 2 dudit projet intitulé : «renforcement du cadre règlementaire et législatif de la prévention de la torture au Togo » et vise à faire des propositions au gouvernement sur les pistes de renforcement du cadre règlementaire et législatif de la prévention de la torture au Togo.

❖ **Objectif du document de plaidoyer**

Contribuer au renforcement du cadre règlementaire et législatif de prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants dans les lieux de privation de liberté.

❖ **Contenu du document de plaidoyer**

Le document de plaidoyer devra en cinq (05) pages maximum:

- recenser les textes pertinents internationaux et nationaux en matière de prévention de la torture ;
- identifier dans la législation nationale les insuffisances en matière de prévention de la torture comparativement aux standards internationaux;
- analyser l'impact de la situation actuelle de la législation nationale en matière de prévention de la torture et son incrimination ;
- proposer des actions et faire des recommandations à l'effet de renforcer le cadre législatif en matière de prévention de la torture au Togo ;

❖ **Méthodologie d'élaboration et de validation du document de plaidoyer**

Les activités relatives à l'élaboration du document de plaidoyer se dérouleront en trois (03) phases à savoir :

- **Phase 1** : proposition d'un plan de rédaction du document par le consultant suivie de séances techniques de rédaction du document de plaidoyer avec la CNDH;
- **Phase 2** : atelier de validation du projet de document de plaidoyer proposé par le consultant ;
- **Phase 3** : remise officielle du document de plaidoyer au ministre des droits de l'homme et au ministre de la justice.

❖ **Chronogramme**

- Recrutement du consultant : **septembre 2022**
- Elaboration du document de plaidoyer : **Septembre-octobre 2022**
- Atelier de validation du document de plaidoyer : **Novembre 2022**
- Transmission du document de plaidoyer au gouvernement : **Novembre 2022**